

## Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux  
En intra : dans vos locaux

**Nombre de jour :** 2 jours

**Nombre d'heures :** 14 h

### Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

### Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

### Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 €/jour HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes  
à partir de 990 €/jour HT.

Nous consulter, demande de devis par  
téléphone ou mail.

### Méthode et moyens pédagogiques :

**Moyens techniques :** PC, tablettes,  
vidéoprojecteur, nacelle thermique et électrique  
harnais et casques.

**Moyens humains :** Formateur qualifié.

### Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.  
Exercices de mise en situation.  
QCM et test théorique.  
Echanges de bonnes pratiques.

### Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.  
Aptitude médicale au poste.

Obligation réglementaire :  
Formation AIPR requise pour la conduite d'une  
nacelle.

### Objectifs :

Obtenir l'autorisation de conduite nacelle  
PEMP R486.

Mettre en pratique les consignes de sécurité  
prévues par la recommandation CACES® R486.  
Manipuler en sécurité une nacelle automotrice  
à élévation unidirectionnelle et  
multidirectionnelle.

Appliquer les consignes de sécurité en  
entreprise et sur la voie publique dans un  
temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre  
en pratique la maintenance de 1<sup>e</sup> niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés  
rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### Personnes concernées :

Toute personne débutante ou  
expérimentée autorisée à conduire une  
nacelle.

**Accessibilité :** Nous disposons d'une salle et de  
W.C accessibles aux personnes à mobilité  
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations  
peuvent s'adapter à vos besoins personnels  
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter  
vers un autre organisme, Christian Fleury est à  
votre écoute par mail à [admin@fcf-  
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel  
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : [admin@fcf-prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)

## Autorisation de conduite R486 – NACELLE PEMP Catégorie A-B

**LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R486.**

### MODULE THÉORIQUE

- Réglementation, normalisation, et textes de la sécurité sociale :
  - obligations du constructeur,
  - obligations de l'employeur et responsabilité du conducteur.
- Classification et technologie :
  - classification par catégorie des PEMP,
  - technologie des différents organes des PEMP.
- Caractéristiques :
  - caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients des PEMP selon leur catégorie,
  - principaux risques : renversement, heurt, chute, électrisation...
- Sécurité :
  - règles de stabilité et de mise en œuvre,
  - règles de conduite, de circulation et de stationnement,
  - vérification de l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, de la hauteur et de la nature du travail,
  - distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
  - vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité,
  - consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.
- Vidéos.

### MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGIN

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretien d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Mise en œuvre de la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.

### EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES® R486 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

**Recyclage préconisé tous les 5 ans.**

FCF – Fleury Christian Formation  
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY

Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146